



18 juillet 2023

(23-4841)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – CERTAINES MESURES VISANT LES PRODUITS
EN ACIER ET EN ALUMINIUM**

**NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE
D'UN COMMUN ACCORD**

La communication ci-après, datée du 13 juillet 2023 et adressée par la délégation de l'Inde et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Inde et les États-Unis se réfèrent au différend *États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium* (DS547). Ils ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord à la question soulevée dans le présent différend.

Conformément à l'article 12:7 du Mémorandum d'accord, les parties croient comprendre que le Groupe spécial se bornera dans son rapport à exposer succinctement l'affaire et à faire savoir qu'une solution a été trouvée. Elles fournissent une copie de la présente notification directement au Groupe spécial chargé du présent différend.

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.
